



GESTION DE PATRIMOINES IMMOBILIERS – VENTE – LOCATION – SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS

TARIFS LOCATION – GERANCE ANNEE 2026

LOCATIONS

Pour les locations ou relocations, (**appartement ou maisons nus et meublés**) honoraires :

- de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail calculés sur la base de **8 € du m2 TTC + de 3 € du m2 TTC** pour l'état des lieux d'entrée (selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989), à la charge du locataire et du bailleur au taux de TVA actuellement en vigueur 20 %
- frais de recherche et d'édition des éléments à joindre aux baux suivant loi Alur (ERNT, etc.) : **25,00 € TTC**

Pour les locations ou relocations, (**garage ou parking**)

- 150.00 € TTC, à la charge du locataire et du bailleur

GESTION

Pour la gestion des biens, le mandataire aura droit à une rémunération fixée à

- **7 % HT sur les sommes encaissées plus TVA (TVA 20 %)** pour les locations vides à la charge du mandant
- **8 % HT sur les sommes encaissées plus TVA (TVA 20 %)** pour les locations vides à la charge du mandant (pour les logements à l'extérieur de Pontarlier (plus de 10 km).
- **8 % HT sur les sommes encaissées plus TVA (TVA 20 %)** pour les locations meublées à la charge du mandant

BAUX D'HABITATION

- Avenant : **150,00 € TTC**

BAUX COMMERCIAUX

- Révision des baux commerciaux : **200,00 € TTC à la charge du locataire**
- Renouvellement de bail : **12 % du loyer annuel, plafonné à 950,00 € TTC à la charge du locataire**
- Etablissement bail : **12 % du loyer annuel à la charge du locataire**

En sus de cette rémunération, le mandataire aura droit :

Travaux après accord écrit du propriétaire, gestion administrative et financière du dossier :	Inférieur à 500 € HT : inclus De 501 € HT à 1500 € HT : 39 € TTC Au-delà de 1501 HT : 4 % TTC du montant HT des travaux
Suivi et gestion des sinistres, assistance aux expertises, relance d'affaires, suivi de procédures éventuelles, suivi du dossier	à la vacation
Représentation du mandant aux Assemblées Générales de copropriétaires dont le mandataire n'assume pas les fonctions de Syndic de la copropriété et représentation auprès des associations de locataires	à la vacation
Clôture d'un mandat suite à sa résiliation	110,00 € TTC
Communication au mandant des éléments en vue de l'établissement de la déclaration annuelle des revenus fonciers	49,00 € TTC/mandat
Recouvrement des loyers : remise du dossier à l'Huissier et à l'Avocat	90,00 € TTC
Suivi de la procédure du recouvrement, expulsion, saisie	150,00 € TTC
Subvention ANAH : même taux que les honoraires mentionnés sur le mandat de gérance	
Prix de la vacation (jours et heures ouvrables)	78,00 € TTC par heure

Frais d'administration : **39,00 € TTC / lot principal**

Ces prix sont établis avec une TVA de 20 %, ils sont révisibles chaque année



TRANSACTION IMMOBILIERE • ACHAT • VENTE • LOCATION

12 rue des Salins BP55 25301 Pontarlier cedex • Tél. : 03 81 46 45 41 • Email : contact@pontim.com •

S.A.S au capital de 37000€ • RC Besançon B 333 844 769 • Siret 333 844 769.00013 • APE 6831 Z Carte professionnelle gestion immobilière et transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 2501 2016 000 008 898 délivrée par la CCI Saône-Doubs. Garanties financières Galian-Smabtp, 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS. L'agence ne reçoit pas de fonds au titre de son Wactivité transaction. N°TVA intracommunautaire FR 07 333 844 769

www.pontim.com